



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive

4 Place Gabriel Trarieux - CS 21925 - 44 319 NANTES Cedex 3  
Tel : 02.28.23.69.23 - Mail : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr



# Cahier des charges

## 1- PRESENTATION DU MARCHÉ

### 1-1 / OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation a pour objet la sélection de prestataires pour concevoir et organiser une ou plusieurs actions de formation pour l'acquisition d'un BPJEPS Sport Equestre (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport) ou d'un DEJEPS Sport Equestre (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport organisés par le CREPS des Pays de la Loire et pour lesquelles il requiert un ou plusieurs prestataires pour sa mise en œuvre en Pays de la Loire.

### 1-2 / FORME du MARCHÉ

- Procédure : Appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique
- Type de contrat : Accord cadre à bons de commande avec un minimum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande un mois à pour chaque démarrage de session de formation.
- Durée du marché : La durée du marché est de quatre ans.
- Date prévisionnelle de début du marché : Avril 2021
- Délai de validité des offres : L'offre faite est valable pendant toute la durée du marché. Les prix indiqués sont fermes durant la durée du marché
- Décomposition de la consultation : Le présent marché est composé de deux lots :
  - Lot n°1 : Préparation au BPJEPS Sports équestres (niveau 4)
  - Lot n°2 : Préparation au DEJEPS Sports équestres (niveau 5)

Marché mono attributaire pour chaque lot. Les prestataires peuvent faire une offre pour un ou plusieurs lots.

### 1-3 / Définitions et obligations générales des parties contractantes

La personne passant le marché est le CREPS des Pays de la Loire 4, place Gabriel Trarieux CS 21925 44 319 NANTES

N°SIRET : 194 423 125 000 13

N° d'activité de formation : 52440418644

Date du référencement Datadock : 26/06/2017

Le titulaire est le prestataire désigné dans l'acte d'engagement.

Le marché sera signé par Madame Aude REYGADE, directrice du CREPS des Pays de la Loire.

Les parties cocontractantes s'engagent à réaliser au minimum une session de formation (sur la base de 8 stagiaires) pour chacun des deux lots sur la durée totale du marché.

#### **1-4 / Pièces contractuelles du marché**

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous et par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (dûment rempli, daté), dont l'exemplaire original est conservé dans les archives de l'administration, qui fait seul foi,
- Le présent Cahier des charges
- La proposition technique du candidat

## **2- REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **2-1 / PUBLICATION**

La publication d'avis d'appel public à la concurrence est effectuée sur la plateforme de dématérialisation [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et dans les éditions du Pays de la Loire de Ouest France. L'appel d'offre est également mis en ligne sur le site creps-pdl.sports.gouv.fr.

### **2-2 / DUREE DU MARCHÉ**

La durée du marché est de quatre ans, du 01/04/21 au 31/03/2025 .

### **2-3 / DECOMPOSITION EN LOTS**

Le marché comporte de deux lots.

- o Lot n°1 : Préparation au BPJEPS Sports équestres (niveau 4)
- o Lot n°2 : Préparation au DEJEPS Sports équestres (niveau 5)

### **2-4 / DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

### **2-5 / DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

**Le 22 décembre 2020 avant 12 heures.**

Les dossiers arrivés dans les services du CREPS ou remis contre récépissé après ces dates et heures limites ne seront pas retenus.

### **2-6 / DELAIS D'EXECUTION**

Le début d'exécution des prestations, objet du présent marché est prévu à avril 2021.

## **2-7 / CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) et du site Internet du CREPS des Pays de la Loire à l'adresse : <http://www.creps-pdl.sports.gouv.fr> - rubrique Marché public.

Les entreprises qui téléchargent le cahier des charges à partir de la plateforme ou du site Internet ci-dessus indiqué sont invitées à laisser leurs coordonnées (nom de la société, nom, numéro de téléphone ou courriel du correspondant) afin que d'éventuels compléments ou modifications apportés au dossier de consultation puissent leur être communiqués.

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **2-8 / PRÉSENTATION DES OFFRES ET CONDITIONS DE DEPOT**

### **COMPOSITION, PRESENTATION DES OFFRES ET DEPOT**

Les candidats remettront leurs offres dans les délais fixés à l'article 2.5. du présent règlement de la consultation.

Les offres devront être rédigées entièrement en langue française et exprimées en Euros. Les candidatures doivent être remises sous pli cacheté de façon à arriver avant les date et heure limites fixées ci-avant, par tout moyen permettant de déterminer les date et heure exactes du dépôt, à l'adresse suivante :

**CREPS des Pays de la Loire**  
à l'attention de Monsieur le Directeur  
4 Place Gabriel Trarieux  
CS 21925  
44319 NANTES Cedex

L'enveloppe devra porter les mentions : « Marché de formation Equitation en Pays de la Loire » - « Ne pas ouvrir par le service courrier ».

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

L'enveloppe portera le nom du candidat et devra contenir les pièces suivantes :

❖ **Documents relatifs à la candidature :**

- Lettre de candidature (imprimé DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2)
- Déclaration sur l'honneur comme quoi le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du Travail
- Relevé d'Identité Bancaire
- Attestations d'assurances en cours de validité
- Présentation générale du candidat (taille et organisation de la société, organigramme)
- Références dans des formations similaires avec contacts vérifiables pour les 5 dernières années (proposition et expérience dans un parcours complet : CQP, BPJEPS, DEJEPS)
- Références des formateurs permanents (diplômes, CV et attestation de formation continue, déclaration d'éducateur sportif)
- Attestation sur l'honneur de la date du référencement DATADOCK (obligatoire)

Le candidat doit fournir l'ensemble des documents précités, sous peine de voir son offre rejetée.

L'acte d'engagement porte acceptation sans restriction ni modification des documents qui composent le dossier de consultation.

**Important**

La non production d'un des documents ci-dessus exigés entraînerait le rejet de l'offre.

**2-9 / VARIANTES ET OPTIONS**

Il n'y a pas de variante ni option.

**2-10 / FIXATION DES PRIX**

5.1. L'offre de prix comporte deux parties :

Un prix forfaitaire par session de formation pour l'organisation des sélections et des tests d'exigences préalables (TEP).

Un taux horaire (euros par heure centre par stagiaire) pour l'action de formation.

Les prix seront exprimés en Euros et en valeurs hors taxes.

5.2. Les prix unitaires figurant dans l'acte d'engagement, sont établis à valeur décembre 2020, et sont réputés fermes et non révisables. Ils correspondent à l'objet du marché et comprend l'ensemble des prestations.

## **2-11 JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué par la commission d'appel d'offre.

### **CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

La sélection des prestataires sera effectuée selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur économique : 35%
- Valeur technique : 35 %
- Qualité des prestations: 30%

**LA NOTIFICATION DES RESULTATS** sera communiquée à tous les candidats par courriel, et au candidat retenu par lettre recommandée.

## **2-12 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus sur demande écrite (courrier) adressée à :

Monsieur Franck VERGER, responsable du Département Formation du **CREPS des Pays de la Loire**  
4 Place Gabriel Trarieux  
CS 21925  
44319 NANTES Cedex

Monsieur Denis LE GOUIC, agent comptable du CREPS des Pays de la Loire  
4 Place Gabriel Trarieux  
CS 21925  
44319 NANTES Cedex

Les questions d'ordre administratif ou techniques devront parvenir **avant le 14 décembre 2020**, dernier délai.

La personne publique s'engage à répondre à chaque question dans un délai de 5 jours ouvrés après réception de la question.

Il ne sera répondu à aucune question technique par téléphone.

## **3 CLAUSES ADMINISTRATIVES**

### **3-1 / Prix, commande et règlement**

Le marché est conclu au prix forfaitaire pour les sélections et les TEP et taux horaire (euros par heure centre) HT pour l'action de formation fixés dans l'acte d'engagement. Les prix sont fermes et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la formation.

**Le titulaire du marché n'est pas autorisé à demander une participation financière aux stagiaires** pour équilibrer le budget de la formation. En cas de départ anticipé du stagiaire, aucun remboursement de la formation ne peut être exigé auprès du stagiaire de la part du prestataire.

Chaque session de formation donne lieu à l'émission d'un bon de commande un mois avant l'organisation des TEP et il inclut l'ensemble des prestations.

Le mode de règlement est le mandat administratif dans un délai global de 30 jours, à partir de la réception des factures

Le montant des factures correspond aux quantités réellement exécutées appliqués au prix unitaire. Il est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations.

Aucune avance et acompte ne sera versé au prestataire. Les factures doivent comporter, outre les mentions légales et sociales d'usage, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- la date de notification du marché et, le cas échéant, numéro du lot ;
- La désignation des prestations réalisées ;
- La date d'exécution des prestations et leurs natures ;
- Le montant total HT des prestations à payer et le taux et le montant de la TVA ;
- Le cas échéant, le bénéfice de l'exonération de TVA ;
- La date d'établissement de la facture.

Les factures doivent être transmises sur le site CHORUS : <https://chorus-pro.gouv.fr>

### **3-2 MODIFICATIONS DU MARCHE**

- **MODIFICATIONS SANS AVENANT** : Certaines modifications pourront être réalisées sans signature d'un avenant mais sur simple information écrite au CREPS. Elles ne peuvent porter que sur les éléments suivants :
  - Les moyens humains : le titulaire peut remplacer le coordonnateur et les formateurs en cours de marché (*notamment en cas d'empêchement ou de départ au cours de l'exécution du marché*) ; le nouveau coordonnateur ou formateur doit avoir une qualification au moins équivalente à l'engagement du titulaire au niveau de son offre. Les preuves de la qualification devront être fournis au CREPS (CV, diplômes, déclaration d'éducateur sportif).
  - Les locaux : le titulaire peut modifier les locaux présentés sous réserve du respect de l'engagement minimum prévu dans sa proposition technique et dans le périmètre géographique du lot.
- **MODIFICATIONS AVEC AVENANT** : Toute autre modification au niveau de l'exécution des prestations nécessite la signature d'un avenant. Ces modifications font l'objet d'une demande préalable de faisabilité auprès du pouvoir adjudicateur ; la passation d'un avenant nécessite le respect d'un délai de prévenance de 2 mois minimum. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite.

- LIMITE DES MODIFICATIONS : Aucune modification ne doit avoir une incidence sur la continuité et la qualité des prestations.
- SOUS-TRAITANCE : La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

### **3-3 / RÉSILIATION**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit et sans indemnité par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Le marché pourra, avant son expiration, être résilié de plein droit par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou à défaut d'une telle date, à la date de notification de cette décision.

### **3-4 / RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

En cas de litige, le tribunal administratif de Nantes est compétent.

## **CLAUSES TECHNIQUES**

### **LOT N°1 – BPJEPS Sports équestres – Option Initiation Poney Cheval et Option Approfondissement technique**

L'objet du présent marché a pour objet la mise en œuvre d'une prestation de formation pour l'acquisition d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport), conformément à l'arrêté du 31/10/2016 du ministère des sports portant sur la création de la mention "Activités Equestres" dans la spécialité "Educateur Sportif". La formation comprend 4 UC (Unité Capitalisable) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

UC 4 Option «INITIATION PONEY,CHEVAL» 4a : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « initiation poney, cheval ;

UC 4 Option «approfondissement technique» uc 4b : mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « approfondissement technique ».

**La proposition technique du candidat** comprendra :

- Le programme détaillé de la formation
- Le ruban pédagogique qui doit permettre à l'organisme de répondre à l'exigence de l'individualisation des parcours (organisation de modules de formations et de compétences)
- Proposition de plan individuel de formation pour chaque stagiaire

- La description des outils et supports remis aux stagiaires (ex. : plateforme FOAD, livret pédagogique, livret d'accueil...)
- Les moyens matériels mis en œuvre (ex. : nombres de chevaux dédiés à la formation, salle de formation, manège, carrière ...)
- La présentation de l'organisation de l'organisme afin de répondre à l'exigence de suivi permanent des stagiaires dans le cadre de la formation (semaine et week end).
- Les moyens en personnels pédagogiques dédiés à la formation doivent être clairement définis.
- **L'organisation du suivi administratif et des prévisions budgétaire par le prestataire** : Communication de la prévision budgétaire avant chaque démarrage de session de formation. Indiquer le pourcentage de personnel dédiés aux tâches administratives.
- Les modalités du suivi des cohortes dans l'insertion professionnelle

La proposition devra répondre aux exigences suivantes :

➤ **Déroulement de la formation : septembre à juin N+1**

Formation en alternance selon les exigences réglementaires fixées par l'arrêté de création du diplôme

Formules possibles selon statut du stagiaire :

- soit en formation complète (10 mois)
- soit formation allégée après positionnement des stagiaires
- soit en formation continue pour les professionnels désireux d'élargir leur portefeuille de compétences

Le centre de formation met un cheval à disposition de chaque stagiaire à partir du moment où celui-ci est entré en formation

Un livret pédagogique suivra le parcours, individualisé lors du positionnement initial, de chaque candidat reçu aux tests de sélection.

**LOT N°2 DEJEPS Sports équestres**

L'objet du présent marché a pour objet la mise en œuvre d'une prestation de formation pour l'acquisition d'un DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport), conformément à l'Arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres» du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif» . La formation comprend 4 UC (Unité Capitalisable) :

UC1 : **Concevoir un projet d'action**

UC2 : **Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action**

UC3 : **Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres**

UC 4 **Encadrer les sports équestres en sécurité**



**La proposition technique du candidat** comprendra :

- Le programme détaillé de la formation
- Le ruban pédagogique qui doit permettre à l'organisme de répondre à l'exigence de l'individualisation des parcours (organisation de modules de formations et de compétences)
- Proposition de plan individuel de formation pour chaque stagiaire
- La description des outils et supports remis aux stagiaires (ex. : plateforme FOAD, livret pédagogique, livret d'accueil...)
- Les moyens matériels mis en œuvre (ex. : nombres de chevaux dédiés à la formation, salle de formation, manège, carrière ...)
- La présentation de l'organisation de l'organisme afin de répondre à l'exigence de suivi permanent des stagiaires dans le cadre de la formation (semaine et week end).
- Les moyens en personnels pédagogiques dédiés à la formation doivent être clairement définis. Indiquer le cas échéant le pourcentage de personnel dédiés aux tâches administratives.
- **L'organisation du suivi administratif et budgétaire par le prestataire.**
- Suivi des cohortes dans l'insertion professionnelle

La proposition devra répondre aux exigences suivantes :

- **Déroulement de la formation : novembre à novembre N+1**

Formation en alternance selon les exigences réglementaires fixées par l'arrêté de création du diplôme

Formules possibles selon statut du stagiaire :

- soit en formation complète (12 mois)
- soit formation allégée après positionnement des stagiaires
- soit en formation continue pour les professionnels désireux d'élargir leur portefeuille de compétences

Le centre de formation met un cheval à disposition de chaque stagiaire à partir du moment où celui-ci est entré en formation

Un livret pédagogique suivra le parcours, individualisé lors du positionnement initial, de chaque candidat reçu aux tests de sélection.